



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

DOSSIER DE CANDIDATURE

A renvoyer dûment complété avant le vendredi 27 mai 2022 à l'adresse suivante :

Version word du document disponible sur demande : anne-cecile.perruchot@infopro-digital.com

PRÉSENTATION

Le magazine Auto Infos, édité par E.T.A.I., organise pour la 23^e année le Trophée des **Masters Auto Infos**, le rendez-vous annuel de la **distribution automobile**. Cet événement aura lieu **le 5 juillet 2022, au Pavillon des Etangs à Paris**.

Il réunira **les représentants de la distribution automobile, des sociétés de service et des constructeurs** autour **d'un talkshow et d'une remise des prix**.

A l'occasion des Masters Auto Infos, sera décerné **le Prix des Distributeurs de l'année**, récompensant le distributeur de l'année **ayant mis en place une initiative sur les métiers du VO (Véhicule d'Occasion) ou de l'APV (Après-vente) dans un contexte de crise sanitaire et d'importante résilience de la profession de la distribution automobile (Outils, Formation, Accords d'entreprises etc ...)**

Les candidatures, réservées aux distributeurs automobiles en France faisant partie du panel de l'étude PWC pour les Masters Auto Infos (Le Palmarès de la distribution automobile) sont ouvertes du 21 avril au 27 mai 2022.

Le comité des distributeurs (composé d'une quinzaine de distributeurs) se réunira pour récompenser les meilleures initiatives le 1^{er} Juin 2022.

La cérémonie de remise de prix aura lieu le mardi 5 juillet 2022 au soir lors de la Cérémonie de remise de Trophées des Masters Auto Infos à Paris.

Le lauréat est invité (hors frais de transport) par le magazine Auto Info à participer à cette soirée de remise de Trophée au Pavillon des Etangs à Paris ainsi qu'au cocktail qui suivra cette cérémonie.

Ce concours organisé par la société Editions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie (ci-après l'Organisateur) est un moyen de valoriser les initiatives mises en place par vos équipes **après le 1^{er} janvier 2021**.

L'inscription au concours est gratuite.



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

INFORMATIONS SOCIÉTÉ (à remplir obligatoirement)

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement (le cas échéant) :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Président, Directeur général :

Tél. :

E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

* Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement des candidatures. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ou les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :

cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.infopro-digital.com/rqpd-gdpr>



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

DOSSIER DE CANDIDATURE

2. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteurs, vidéos, brevets, savoir-faire industriel..., y compris des prestataires éventuellement intervenus dans l'initiative concernée etc.) attachés aux initiatives présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,

- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine Auto Infos et sur son site internet www.auto-infos.fr ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du Prix des distributeurs et/ou des Trophées Masters Auto Infos et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

DOSSIER DE CANDIDATURE

3. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE PRÉSENTÉE PAR LES CANDIDATS

• **NOM DE LA SOCIÉTÉ :**

• **BRÈVE DESCRIPTION DE L'INITIATIVE – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :**

• **RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET/OU ATTENDUS** (Ex : Gains, ROI, bénéfices opérationnels... pour vous et/ou vos clients) :

• **CARACTÈRE INNOVANT :**

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre initiative : bilan final de projet, brevet, article de presse, vidéo de présentation, preuve de concept, rapport d'évaluation, ou tout document complémentaire que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury.

Les pièces complémentaires devront être adressées par mail à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature à l'adresse suivante : anne-cecile.perruchot@infopro-digital.com



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

DOSSIER DE CANDIDATURE

- LISTE DES ANNEXES FOURNIES (FACULTATIF)



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT

LES TROPHÉES MASTERS AUTO INFOS 2022

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le Prix des distributeurs 2022 est organisé du 21 avril au 27 mai 2022 par EDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE (ETAI), SAS au capital de 57.029.328 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 806 420 360, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony (ci-après « l'Organisateur »).

L'inscription au concours est gratuite.

La cérémonie de remise du Prix des distributeurs se tiendra le 5 juillet 2022 pendant la cérémonie des Masters Auto Infos organisée par ETAI au Pavillon des Etangs à Paris.

L'Organisateur est notamment l'éditeur du magazine *Auto Infos* et du site internet *www.auto-infos.fr*.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le Prix des Distributeurs de l'année, récompensera le distributeur de l'année ayant mis en place une initiative sur les métiers du VO (Véhicule d'Occasion) ou de l'APV (Après-vente) dans un contexte de crise sanitaire et d'importante résilience de la profession de la distribution automobile (Outils, Formation, Accords d'entreprises etc ...)

Ce concours est réservé **aux distributeurs automobiles français faisant partie du panel de l'étude PWC pour les Masters Auto Infos (Le palmarès de la distribution automobile)**

ARTICLE 3 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

- A) Être une personne morale, distributeur automobile faisant partie du panel de l'étude PWC pour les Masters Auto Infos (Le Palmarès de la distribution Automobile), dont le siège social ou l'établissement principal est situé en France, à l'exclusion de toute société appartenant au groupe INFOPRO DIGITAL.

La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.

Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

RÈGLEMENT

B) Proposer une initiative mise en place **après le 1^{er} janvier 2021**.

- L'Initiative présentée peut être achevée ou non à la date de dépôt du dossier de candidature dès lors que sa date de démarrage postérieure au 1^{er} janvier 2021 est prouvée par le candidat.
- Les candidats pourront proposer plusieurs initiatives différentes. Dans ce cas, ils devront remplir autant de dossiers de candidatures que d'initiatives présentées.

C) Compléter le(s) dossier(s) de candidature et le renvoyer au plus tard le **27 mai 2022** par e-mail à l'adresse : anne-cecile.perruchot@infopro-digital.com

L'envoi du dossier de candidature implique l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

4.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires au dépôt de leur candidature, à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteurs, vidéos, brevets, savoir-faire industriel..., y compris des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée etc.) lors de la remise des prix, dans le magazine AUTO INFOS (papier et web), dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Prix des Distributeurs et/ou des Masters Auto Infos 2022 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle, industrielle ou au droit à l'image attaché(e) à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours..

4.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

RÈGLEMENT

l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la sélection des lauréats.

4.3 - Le candidat fera seul son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise du trophée à propos du dossier, initiative, projet, réalisation, action présenté. Il indemniserà l'Organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS

5.1 - Le lauréat du Prix des distributeurs sera désigné parmi les dossiers complets envoyés au plus tard le 27 mai 2022 par le Comité des distributeurs composé d'une quinzaine d'acteurs de la profession.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour un dossier dans lequel leur entreprise serait impliquée directement ou indirectement.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de Prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux Prix.

Le lauréat sera désigné sur la base notamment des critères suivants :

- Degré de maturité de l'initiative;
- Ampleur de l'initiative ou le cas échéant des actions au regard des retombées techniques et/ou économiques ;
- Originalité de la démarche innovatrice ;

5.2 - Les résultats seront annoncés le jour de la remise des Trophées qui se tiendra le 5 juillet 2022 au Pavillon des Étangs à Paris. Le lauréat sera informé en amont de sa désignation (à l'adresse mail indiquée dans la candidature) afin d'assister à la remise des prix. Il s'engage à ne pas divulguer le résultat avant la cérémonie.

Les résultats seront ensuite publiés dans le magazine Auto Infos et sur le site internet www.auto-infos.fr

ARTICLE 6 – UTILISATION DE LA DÉNOMINATION « Prix des Distributeurs»

Seul le lauréat est autorisé à utiliser le nom « Prix des distributeurs » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et/ou



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

RÈGLEMENT

promotionnelle concernant la société ou l'initiative récompensée. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la remise du prix.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales, des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ou les intégrer dans des annuaires professionnels.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leur envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com.

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rqpd-gdpr/>

ARTICLE 8 - DIVERS

8.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

8.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

8.3 - Les candidats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur ou des sociétés du groupe Infopro Digital auquel l'Organisateur appartient) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.



Prix des Distributeurs - Masters Auto Infos

RÈGLEMENT

8.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

8.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

8.6 - Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.

8.7 - Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony 20.04.2022